



DÉFENDRE L'EUROPE

Le Fonds européen de la défense



“ Se sentir en sécurité chez soi est le droit le plus fondamental et le plus universel. Notre Union se doit d'assurer ce droit aux Européens. ”

Président Jean-Claude Juncker, juin 2017

POURQUOI UN FONDS EUROPÉEN DE LA DÉFENSE EST-IL NÉCESSAIRE?

Les menaces pour la sécurité et la défense ne connaissent pas de frontières nationales. La meilleure manière d'y faire face est de coopérer. Un Fonds européen de la défense ambitieux favorisera la coopération des États membres et permettra des économies dans la production de technologies et d'équipements de pointe dans le domaine de la défense. Le Fonds contribuera à faire de l'Union européenne une Union qui défend et protège ses citoyens.

QU'EST-CE QUE LE FONDS PERMETTRA D'ACCOMPLIR?

Le Fonds coordonnera, complètera et renforcera les investissements nationaux dans le domaine de la défense. En mettant leurs ressources en commun, les États membres peuvent obtenir de meilleurs résultats et développer des technologies et des équipements de défense qu'ils ne pourraient pas développer seuls. Une collaboration accrue réduit la duplication des coûts, favorise la standardisation des équipements et garantit une meilleure interopérabilité entre les forces armées européennes. Le Fonds permettra également de stimuler l'innovation et de réaliser des économies d'échelle, renforçant ainsi la compétitivité de l'industrie européenne de la défense.



Le Fonds aidera les États membres à dépenser l'argent des contribuables de manière plus efficace et à tirer le meilleur de leurs investissements



L'UE deviendra l'un des plus grands Investisseurs en Europe dans le domaine de la recherche en matière de défense et promouvra le développement de technologies et d'équipements de pointe pleinement interopérables



Il agira comme un catalyseur pour une industrie européenne de la défense compétitive et innovante, y compris pour les nombreuses PME et entreprises de taille intermédiaire dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la défense

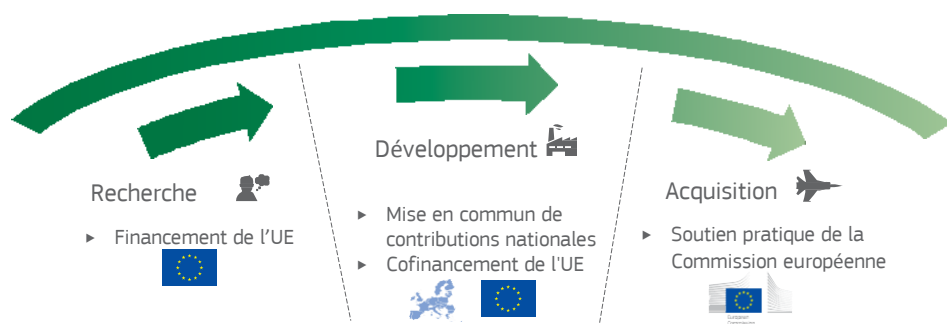


Les États membres resteront aux commandes et l'Europe, dans son ensemble, verra son autonomie stratégique accrue

COMMENT LE FONDS FONCTIONNERA-T-IL?

À partir de 2017, l'UE offrira, pour la première fois, des subventions pour la **recherche** collaborative dans des technologies et produits de défense novateurs, entièrement et directement financées sur le budget de l'UE. Le Fonds créera des incitations destinées à encourager les États membres à coopérer en matière de **développement** conjoint de prototypes au moyen du cofinancement sur le budget de l'UE afin de mobiliser les financements nationaux. Les projets financés dans la phase de recherche et la phase de développement ne doivent pas nécessairement coïncider.

Lorsque des États membres décident d'**acquérir conjointement des capacités**, par exemple en s'unissant pour acheter des hélicoptères en grandes quantités afin de réduire les coûts, la Commission peut offrir un soutien d'ordre pratique, en les aidant à déployer les dispositifs financiers les plus appropriés et les plus économiques et en leur fournissant des outils à la demande tels que des modèles de cahier des charges et d'accords-cadres, ainsi que des conseils sur les structures de propriété.



Lorsque des États membres décident d'**acquérir conjointement des capacités**, par exemple en s'unissant pour acheter des hélicoptères en grandes quantités afin de réduire les coûts, la Commission peut offrir un soutien d'ordre pratique, en les aidant à déployer les dispositifs financiers les plus appropriés et les plus économiques et en leur fournissant des outils à la demande tels que des modèles de cahier des charges et d'accords-cadres, ainsi que des conseils sur les structures de propriété.

COMMENT SERA-T-IL FINANCÉ?

Les volets «recherche» et «développement» du Fonds sont déployés progressivement, reflétant la nature des cycles de planification budgétaire de l'UE.

Avec les contributions des États membres pour financer des projets de développement conjoints, le Fonds pourrait générer un volume total d'investissement dans la recherche en matière de défense et dans le développement de capacités de l'ordre de 5,5 milliards d'euros par an après 2020.

| | JUSQU'EN 2020 | APRÈS 2020 |
|--|-----------------------------|----------------------------------|
| RECHERCHE Entièrement et directement financé sur le budget de l'UE | Total de 90 millions d'EUR | 500 millions d'EUR* / an |
| DÉVELOPPEMENT 80 % au moins sur le budget des États membres | Total de 2 milliards d'EUR | 4 milliards d'EUR* / an |
| 20 % maximum cofinancé sur le budget de l'UE | Total de 500 millions d'EUR | 1 milliard d'EUR* / an |
| | | 5,5 milliards d'EUR* / an |

* Prévisions budgétaires annuelles

- Seuls les **projets collaboratifs** sont éligibles. Au moins **3 participants** provenant de plusieurs États membres.
- Part du budget alloué au cofinancement de projets favorisant la **participation transfrontière des PME**.
- L'UE cofinancera le développement de prototypes seulement lorsque **les États membres s'engagent à acquérir le produit final**.
- Les projets conçus par les États membres dans le cadre de la **coopération structurée permanente (CSP)** bénéficieront d'un taux de cofinancement de l'UE plus élevé (bonus de 10 %).